



FORMATION SYNDICALE

Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes

Syndicats et organisations – CE de l'UD – Collectif formation et formateur.rices

L'UD 06 a tenu 14 stages et journées d'études lors du 1^{er} semestre 2022 : 71 stagiaires ont d'ores et déjà été formé.es, auxquels s'ajoutent les 14 formateur.rices ayant suivi un stage de formation.

Notre département a été expérimentateur en mai pour le nouveau stage « Équipe d'animation du syndicat » organisé pour la première fois par le pôle confédéral, à la satisfaction des participant.es. De ce fait, le stage « Secrétaires généraux », dont le module est ancien n'a pas été organisé.

Seules quatre formations prévues pour le 1^{er} semestre ont dû être annulées :

- les stages « Prise de parole en public » et « Interview de presse » suite à l'état de santé de l'intervenant. Nous attendons son rétablissement pour les inscrire de nouveau dans le calendrier de formation ;
- la journée d'étude TPE et le stage « Porteur de parole », faute d'un nombre d'inscrit.es suffisant.

Plan de formation de l'UD 06 – 2ème semestre 2022

Le plan de formation du 2ème semestre a été validé avec des ajustements. Des dates ont été arrêtées pour les journées d'étude :

- « Le salaire » : le mardi 13 septembre, qui sera animé par Boris Plazzi de la CE confédérale. Cette journée est ouverte très largement aux syndiqué.es (voir la fiche descriptive pour le contenu détaillé et le déroulé).
- « Les accords d'entreprise » le 30 septembre, pour les délégués syndicaux.
- « La réforme de l'assurance chômage » le 25 octobre, qui sera animé par Denis Gravouil de la CE confédérale.

Restent à fixer des dates pour les journées d'étude sur la représentativité et la protection sociale.

Un stage pour les défenseurs syndicaux a été ajouté et se tiendra à Nice du 12 au 16 septembre 2022. Suite au succès de la première session en mars, une deuxième session du stage « Rédiger un tract » sera organisée les 6 et 7 octobre.

Sont maintenus les formations inscrites dans le plan 2022 :

- les stages CSE à Grasse octobre et à Nice fin novembre
- un stage CSE-SSCT à Cannes du 21 au 25 novembre
- un stage Niveau 2 délocalisé à l'UL d'Antibes en octobre et novembre

Les appels à candidature pour les formations du mois de septembre et début octobre ont été lancées auprès des organisations avec une date limite d'inscription au 15 juillet 2022. Il faut en effet prendre en compte le délai d'un mois pour le dépôt des congés de formation (qui tombe en août ou début septembre) mais aussi le temps nécessaire à l'établissement des devis pour les stages CSE.

Le calendrier mis à jour sera prochainement disponible sur le site de l'UD www.cgt06.fr

La formation syndicale des Alpes-Maritimes en 2023

Le stage « Outil du trésorier » ne pourra pas se tenir en 2022, faute d'intervenant.es disponibles. Il sera inscrit en priorité dans le plan de formation 2023. Un module d'une journée est en cours de confection pour la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles : l'UD 06 s'est portée volontaire pour l'expérimenter en 2023.

Afin de débiter les formations 2023 dès le mois de janvier, le collectif formation 06 va commencer à travailler sur le programme lors de sa prochaine réunion du 20 juin 2022.

Nous avons fait le choix jusqu'à présent de ne pas exiger en pré-requis le suivi de la formation « Niveau 1 / Participer » pour les autres formations. Suite à des difficultés rencontrées avec des stagiaires totalement ignorants du fonctionnement d'un syndicat et de la CGT, notamment dans les stages CSE, il paraît nécessaire de revoir cette position.

Compte tenu de la généralisation dans le parcours de formation du stage d'« Accueil / S'impliquer » sur un jour, il est proposé d'en faire le pré-requis minimum pour toutes les autres formations. Ce stage a vocation à être effectué par les syndicats, ce qui n'est pas toujours possible pour des raisons objectives, mais les UL en sont aussi organisatrices.

Le plan de formation doit offrir aux syndiqué.es une cohérence pour effectuer leur parcours de formation. Un pré-requis du stage « Accueil / S'impliquer » conduit à structurer l'offre de cette formation pour ne pas empêcher la participation aux autres stages. Le plan départemental doit prendre en compte cette donnée.

La connaissance du plan de formation permet aux syndicats de préparer collectivement le parcours de formation de leurs syndiqué.es et militant.es. Sa publication au 4ème trimestre facilite ce travail d'organisation. Il permet aussi aux militant.es de programmer leurs formations pour toute l'année à venir. C'est pour faciliter ce travail préparatoire qu'un dispositif de fiches de pré-inscription a été mis en place en 2022.

L'objectif est donc de valider le plan de formation départemental 2023 lors de la CE de l'UD du 13 octobre. Pour cela, les Unions Locales sont invitées à travailler sur leurs plans de formation durant l'été, afin de les présenter en septembre pour effectuer collectivement les ajustements nécessaires à une cohérence globale.

Nombre de jours de congé formation

Chaque salarié du privé ou fonctionnaire a droit à 12 jours de congé formation par an, rémunéré par l'employeur.euse. Ce droit est étendu à 18 jours :

- pour les formateur.rices ;
- dans le privé pour les « *salariés appelés à exercer des fonctions syndicales* » (article L.2145-1 du Code du Travail).

Les formations SSCT qui sont obligatoires pour tous les membres du CSE ne sont pas décomptées de ce droit de 12 ou 18 jours.

Pochette stagiaire

La CE de l'UD a validé le principe de confectionner une pochette cartonnée à remettre aux stagiaires pour leur permettre de conserver :

- les documents des formations réalisées (attestations individuelles remises en fin de stage), notamment pour une VAE ;
- les informations : présentation des stages de formation syndicale générale et de formation spécifique ou économique ; informations sur les coordonnées de l'UD et des UL organisatrices de stages dans le département.